



**GRASP est l'abréviation de "GLOBALGAP Risk Assessment on Social Practices" (Évaluation des risques dans les pratiques sociales). Le module GRASP est un outil qui aide les producteurs à démontrer leur conformité avec la législation nationale et internationale du travail. Les évaluations GRASP ne sont pas des audits sociaux complets, mais visent à examiner le système de gestion sociale mis en place par le producteur.**

## **Le module GRASP**

Le module GRASP, abréviation de "GLOBALG.A.P. Risk Assessment on Social Practice" est un module facultatif supplémentaire (ADD – ON) qui consiste à vérifier 12 points de contrôle et leurs critères de conformité respectifs. Seuls les producteurs ou le groupe de producteurs (option 1 ou option 2) qui possèdent un certificat GLOBALG.A.P. IFA valide peuvent prétendre à la certification GRASP.

Le module GRASP est composé des points de contrôle et des critères de conformité (CPCC) que le producteur doit suivre. Étant donné que le module est certifié dans le module GRASP sur une base volontaire, il n'y a pas d'approbation du module, seul le niveau de conformité de chaque point de contrôle est indiqué dans l'évaluation de la liste de contrôle.

### **Pour qui?**

Le module GRASP se concentre sur une révision des indicateurs de base des risques sociaux potentiels liés à l'exploitation. GRASP est utilisé pour évaluer le risque de mauvaises pratiques sociales dans la production primaire. Il aide les producteurs à traiter des questions sociales importantes et à sensibiliser l'exploitation en garantissant pleinement le respect du bien-être des travailleurs conformément à la législation locale. Au sein des principaux pays producteurs de GLOBALG.A.P., il existe un guide national d'interprétation des prescriptions relatives aux points de contrôle de GRASP.

Par ailleurs, la certification GRASP est autorisée dans les pays où il n'existe pas de Guide national d'interprétation, mais où des



exigences supplémentaires sont prévues pour les inspecteurs/auditeurs du GRASP.

## Etapes de la certification

Le processus de certification entame avec l'enregistrement par Kiwa du producteur dans le protocole GRASP et de son nombre de travailleurs dans la base de données GLOBALG.A.P., après acceptation de l'offre commerciale. L'évaluation GRASP n'est valable que lorsque la liste de contrôle GRASP complétée a été saisie dans la base de données GLOBAL.G.A.P. et qu'un certificat GLOBALG.A.P. IFA est en vigueur.

Au cours de l'évaluation, les points de contrôle et les critères de conformité servent de lignes directrices. Après avoir évalué chaque sous-point de contrôle, une valeur comprise entre 0 – 100 % est l'échantillon de conformité des producteurs au point de contrôle. Kiwa intègre la liste de contrôle GRASP dans la base de données GLOBALG.A.P. et, par la suite, délivre la preuve de l'évaluation au producteur.

La preuve de l'évaluation physique ne peut être délivrée que sur la base des informations disponibles à l'époque dans la base de données GLOBALG.A.P. pour ce numéro unique GLOBALG.A.P. (GGN). Dans le cas de l'option 2, cette attestation d'évaluation énumère également tous les membres du groupe de producteurs. Cette information n'est disponible que pour les membres ayant obtenu le statut d'observateur de GRASP (GRASP rôle – Observer).

## Kiwa Agro

Kiwa France propose une large gamme d'audits de certification et d'audits à marque privée dans l'agroalimentaire. Découvrez ici [notre page](#) réservée à la filière agroalimentaire.

## Offre de prix

Souhaitez-vous recevoir plus d'informations, ou une offre de prix pour la certification GRASP? N'hésitez pas à prendre contact par le biais de notre [formulaire Contact](#).

---

**Food**  
**Kiwa France**  
salesfood@kiwa.fr  
+33 (0)4 28 70 14 18

